



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
COMMUNE DE FRESQUIENNES

**Restauration scolaire et accueil de loisirs : confection, transport
et livraison de repas en liaison froide**

-

Marché à procédure adaptée 2026-001

-

Règlement de la consultation (RC)

Date et heure limite de réception des offres :

6 juillet 2026 à 12h

SOMMAIRE

1.	Maîtrise d’Ouvrage	3
2.	Objet de la consultation et lieu d’exécution	3
3.	Conditions de la consultation	3
3.2	Forme du marché	3
3.3	Prestations supplémentaires.....	3
3.4	Variantes	3
3.5	Modifications de détail au Dossier de Consultation des Entreprises	4
3.6	Délai de validité des offres	4
3.7	Renseignements complémentaires	4
4.	Conditions de participation des candidats	4
4.1	Forme juridique du candidat	4
4.2	Sous-traitance	5
4.3	Exigences spécifiques	5
5.	Durée du marché	5
6.	Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises	5
7.	Visite des lieux	5
8.	Présentation et remise des offres	6
A.	Pièces de la candidature.....	6
B.	Pièces de l’offre	6
C.	Soutenance orale.....	6
9.	Modalités de remise des offres	7
10.	Admission des candidatures	8
11.	Jugement et classement des offres	8
12.	Attribution du marché	10
13.	Modalités de paiement	10
14.	Litiges	10

1. MAITRISE D'OUVRAGE

La Maîtrise d'Ouvrage sera assurée par la commune de Fresquiennes.

Mairie de Fresquiennes
41 rue du Centre
76570 Fresquiennes
02.35.32.51.92
contact@fresquiennes.fr
www.fresquiennes.fr

2. OBJET DE LA CONSULTATION ET LIEU D'EXECUTION

La consultation a pour objet :

- La confection, le transport et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire et l'accueil de loisirs.
- Le respect des obligations légales en matière d'alimentation durable notamment :
 - Loi EGAlim (n°2018-938 du 30/10/2018) : 50 % de produits durables ou de qualité, dont 20 % de produits bio ;
 - Loi Climat et Résilience (n°2021-1104 du 22/08/2021) : suppression des contenants en plastique à usage unique.
- Code CPV principal :
 - 55521200 (Services de livraison de repas) ;
 - 55523100 (Services de restauration scolaire).

Lieu d'exécution : Cantine de l'école des Marronniers - 57 rue du Centre – 76570 FRESQUIENNES

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Procédure de passation

- Procédure adaptée (article R. 2123-1 3° du Code de la commande publique).
- Allotissement : Lot unique (conforme à l'article R. 2113-1 du CCP).

3.2 Forme du marché

- Marché à prix ferme et actualisable (article R. 2112-13 du CCP).
- Durée : 1 an (du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027), reconductible 2 fois tacitement (durée maximale : 3 ans) conformément à l'article R. 2162-4 du CCP.

3.3 Prestations supplémentaires

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

3.4 Variantes

Les variantes sont autorisées. Cependant, le candidat devra obligatoirement présenter une offre de base. La variante sera présentée de façon distincte de l'offre de base et devra respecter au minimum l'ensemble des spécifications du dossier de consultation.

3.5 Modifications de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Le Pouvoir Adjudicateur informera, dans des conditions respectueuses du principe d'égalité, tous les candidats qui devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.7 Renseignements complémentaires

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme de dématérialisation :

<https://marchespublics.adm76.com/>

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande sur la plateforme https://marchespublics.adm76.com

Cette demande devra être faite dans un délai de **huit (8) jours** avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, au plus tard **six (6) jours** avant la date limite de remise des offres, à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.

Attention : le pouvoir adjudicateur ne répondra pas à des demandes qui seraient adressées par d'autres moyens, notamment téléphonique ou mail.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

4.1 Forme juridique du candidat

En vertu de l'article R 2142-4 du Code de la Commande Publique, il est interdit à un même candidat de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements.

A défaut, de telles offres seront rejetées.

En vertu de l'article R 2142-3 du même code, en cas de groupement, la forme qui sera imposée en cas d'attribution est le groupement solidaire ou le groupement conjoint solidaire ; la transformation du groupement interviendra lors de la mise au point du marché, le cas échéant.

4.2 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans les conditions fixées aux articles R 2193-1 et suivant du CCP.

4.3 Exigences spécifiques

Le candidat devra justifier :

- De la détention de l'agrément sanitaire requis pour l'exercice de son activité lorsque celui-ci est exigé par la réglementation en vigueur ;
- De sa situation régulière au regard de ses obligations sociales et fiscales conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.

• Engagements relatifs à l'exécution du marché

Par la remise de son offre, le candidat s'engage à respecter, pendant toute la durée d'exécution du marché, les dispositions législatives et réglementaires applicables à la restauration collective, notamment les objectifs issus de la loi EGAlim et de la loi Climat et Résilience, à savoir :

- L'atteinte d'un taux minimum de 50 % de produits durables ou de qualité, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ;
- L'intégration d'au moins 60 % de viandes et produits de la pêche durables et de qualité ;
- Le respect des dispositions relatives à la suppression des contenants alimentaires en plastique à usage unique, sous réserve des exceptions prévues par la réglementation.

Le candidat devra être en mesure de produire, à la demande du pouvoir adjudicateur, tout document permettant de vérifier le respect de ces obligations et engagements.

5. DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu à compter de sa notification.

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an du début de l'année scolaire 2026-2027 au dernier jour de l'accueil de loisirs des vacances d'été (période scolaire de la zone B). Le marché pourra être reconduit 2 fois de façon tacite.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : **début de l'année scolaire 2026/2027, le 1^{er} septembre 2026 sauf modification éventuelle.**

6. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- Le cadre d'Acte d'Engagement (AE) ;
- Bordereau des Prix (BPU) ;
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

7. VISITE DES LIEUX

La visite des sites est obligatoire préalablement à la remise de l'offre.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de la commune :

- Par courriel : contact@fresquiennes.fr ;
- Par téléphone : 02.35.32.51.92.

À l'issue de la visite, une attestation sera remise au candidat. Cette attestation devra impérativement être jointe à l'offre, sous peine de voir celle-ci déclarée irrégulière.

8. PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros. Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français, conformément aux dispositions de l'article R.2151-12.

A. Pièces de la candidature

Les candidats devront fournir les documents suivants :

- Le formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) dûment complété ;
- Le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) dûment complété ;
- Une copie de l'agrément sanitaire en cours de validité lorsque celui-ci est requis par la réglementation applicable ;
- L'attestation de visite des lieux signée par le représentant de la collectivité.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter ou de régulariser les pièces de candidature dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

B. Pièces de l'offre

L'offre du candidat comprendra obligatoirement les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement (AE) dûment complété, daté et signé ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) dûment renseigné ;
- Un mémoire technique détaillant notamment :
 - Les moyens humains et techniques affectés à l'exécution du marché ;
 - L'organisation mise en œuvre pour assurer la qualité du service, le respect des objectifs issus des lois EGAlim et Climat et Résilience, ainsi que les actions d'animation et de sensibilisation proposées ;
 - La démarche qualité du candidat, notamment en matière de traçabilité des produits, de recours aux circuits courts, de sécurité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - Les références récentes du candidat pour des prestations similaires réalisées auprès de collectivités territoriales ou d'établissements publics.

Le mémoire technique constituera une pièce essentielle pour l'analyse de la valeur technique des offres.

C. Soutenance orale

Afin de compléter l'analyse des offres, les candidats pourront être invités à participer à une soutenance orale. Cette audition a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à répondre aux enjeux du marché, notamment en matière de qualité des prestations, de durabilité des approvisionnements et d'organisation du service.

• Modalités

- Durée : 20 minutes comprenant une présentation du candidat suivie d'un échange avec le pouvoir adjudicateur ;
- Date prévisionnelle : 15 juillet 2026 ;
- Les modalités pratiques (horaire, lieu ou lien de connexion) seront communiquées aux candidats concernés par courrier électronique.

La soutenance ne donnera pas lieu à la remise d'une nouvelle offre financière et ne pourra avoir pour effet de modifier substantiellement l'offre initialement remise.

- **Éléments appréciés lors de la soutenance**

Les échanges permettront notamment d'évaluer :

- La clarté, la cohérence et la pertinence des propositions formulées dans le mémoire technique ;
- L'adéquation des solutions proposées avec les objectifs fixés par les lois EGAlim et Climat et Résilience ;
- La capacité du candidat à proposer des actions innovantes en matière de restauration collective, telles que le développement de menus végétariens, la réduction du gaspillage alimentaire ou la sensibilisation des convives aux enjeux de l'alimentation durable.

9. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leur candidature et leur offre (ensemble des documents demandés au sein de l'article 8) par voie électronique à l'adresse <https://marchespublics.adm76.com>

- Cas des plis contenant un programme informatique malveillant

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

- Outils requis pour faire une réponse électronique

Le candidat doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils pour être en mesure de déposer une candidature et/ou une offre électronique. Le coût de ces équipements reste à la charge du candidat.

Présentation des plis électroniques

Trois formats de documents électroniques sont autorisés :

- WORD
- EXCEL
- PDF

Si le candidat transmet des documents dans un autre format, ceux-ci ne pourront pas être lus par le pouvoir adjudicateur. En conséquence, ils ne seront pas pris en compte pour l'analyse des offres. Ils seront considérés comme non-fournis.

- Plis volumineux

Pour la transmission de plis volumineux, le candidat doit prendre en compte le délai de transmission des plis sur le réseau internet, en fonction de ses propres capacités techniques et de raccordement à internet.

- Envoi des documents

Les plis électroniques doivent parvenir dans les délais fixés pour le dépôt des offres (au plus tard à la date figurant en page de garde du présent document). Il est rappelé aux candidats que la date retenue pour constater la réception des plis est la date et heure de fin de téléchargement des plis sur la plateforme.

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ou remis sans signature ne seront pas admis.

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

- Copie de sauvegarde

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) des documents déposés sur la plateforme de dématérialisation. Cette copie de sauvegarde est à remettre à l'adresse suivante :

Mairie de Fresquiennes

41 Rue du Centre

76570 FRESQUIENNES

Le pli contenant la copie de sauvegarde portera la mention « Offre pour la confection, le transport et la livraison des repas en liaison froide – Ne pas ouvrir par le service courrier »

La copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. A défaut, elle sera irrecevable et ne pourra être ouverte.

La copie de sauvegarde sera ouverte par le pouvoir adjudicateur dans deux hypothèses :

- Lorsque les plis transmis par voie électronique ne pourront pas être ouverts,
- Lorsqu'un programme informatique malveillant sera détecté lors de leur ouverture.

Pour obtenir de l'aide ou un accompagnement lors de la transmission de leurs plis sur la plateforme de dématérialisation, les candidats peuvent contacter la hotline du site internet <https://marchespublics.adm76.com>

10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats seront admis dès lors qu'ils présentent les capacités techniques, financières et professionnelles jugées suffisantes en raison de l'objet et du montant du marché.

En outre, le candidat qui a omis une pièce dont la production était réclamée pourra disposer, sur demande expresse du Pouvoir Adjudicateur, d'un délai pour compléter son dossier de candidature.

Lorsqu'il usera de cette faculté, le Pouvoir Adjudicateur informera les autres candidats qui auront la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

11. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Ce jugement est effectué dans les conditions prévues aux articles R 2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les offres inappropriées sont éliminées.

Les offres irrégulières et inacceptables ne sont pas nécessairement éliminées d'emblée. En fonction de l'irrégularité ou de l'inacceptabilité soulevée, le Pouvoir Adjudicateur peut admettre à la négociation un candidat ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. Néanmoins, à l'issue de la négociation, si l'offre est demeurée irrégulière ou inacceptable elle est éliminée.

Par ailleurs, si une offre paraît anormalement basse, le Pouvoir Adjudicateur demande par écrit les précisions qu'il juge nécessaires. Si les justifications fournies ne sont pas satisfaisantes, le Pouvoir Adjudicateur rejettera l'offre.

Les offres analysées sont classées par ordre décroissant et l'offre la mieux classée est retenue.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

➤ **Prix des prestations : 40% ;**

➤ **Valeur technique : 60 % ;**

Critère 1 : Prix des prestations

Les offres seront notées suivants le montant repris au DQE.

1.1. Prix des prestations de l'entreprise	40 points	40 x (prix le moins élevé des offres acceptables, régulières et appropriées / prix proposé par le candidat à noter)
Note Prix des Prestations	Note /40	= Note 1.1

Critère 2 : Valeur technique de l'offre (60 points)

2.1 Moyens humains et techniques affectés à l'opération	5 points	a) Insuffisant → 0 b) Moyen → 2,5 c) Satisfaisant → 5
2.2 Organisation du Candidat	10 points	a) Insuffisant → 0 b) Moyen → 5 c) Satisfaisant → 10
2.3 Produits durables et de qualité (≥ 50% Respect des objectifs EGAlim)	20 points	a) Insuffisant → 0 b) Moyen → 10 c) Satisfaisant → 20
2.4 Produits biologiques (≥ 20%)	15 points	a) Insuffisant → 0 b) Moyen → 7.5 c) Satisfaisant → 15
2.5 Démarche qualité	10 points	a) Insuffisant → 0 b) Moyen → 5 c) Satisfaisant → 10
Note Valeur Technique	Note / 60	= (Note 2.1 a, b ou c) + (Note 2.2 a, b ou c) + (Note 2.3 a, b ou c) + (Note 2.4a, b ou c) + (Note 2.5 a, b ou c)
Soutenance orale	Bonus +10%	Note sur 10 (ajoutée à la note technique si ≥7/10).

Si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées par le Pouvoir Adjudicateur, il invitera le candidat concerné à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le représentant du Pouvoir Adjudicateur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Négociation :

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur pourra engager des négociations avec le ou les candidat(s) dont l'offre a été analysée.

Ainsi, à l'issue d'une première analyse des offres, des négociations seront engagées avec le ou les candidat(s) (il est précisé que le Pouvoir Adjudicateur ne s'interdit pas de négocier avec le ou les candidat(s) ayant remis une offre irrégulière).

Les négociations auront lieu par écrit via le profil d'acheteurs <https://marchespublics.adm76.com>.

Enfin dans l'hypothèse où le marché serait déclaré infructueux pour absence d'offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de relancer le marché en procédure adaptée négociée sans publicité et sans mise en concurrence.

12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Conformément à l'article R 2144-3 du Code de la Commande Publique, avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché, le candidat retenu devra fournir dans le délai imparti à compter de la réception de la demande du Pouvoir Adjudicateur :

1. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (formulaire NOTI 2) ou l'état annuel des certificats reçus,
2. Les pièces prévues à l'article D. 8222-5 du Code du Travail et notamment :
 - Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois,
 - Selon les cas, un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis) datant de moins de 3 mois OU une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité,
3. Le relevé d'identité bancaire correspondant au compte indiqué à l'Acte d'Engagement.

Pour les candidats non établis en France, les pièces prévues aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du Travail.

Toutefois, le candidat qui le souhaiterait pourra fournir ces pièces dès le dépôt de sa candidature.

Passé ce délai, le Pouvoir Adjudicateur prononcera l'élimination du candidat et pourra présenter la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Notification du marché

Après vérification des pièces administratives et signature de l'Acte d'Engagement par les parties, le marché sera notifié au titulaire par voie dématérialisée. La notification emportera prise d'effet du marché à la date indiquée par le pouvoir adjudicateur.

13. MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront réalisés par mandats administratifs conformément aux dispositions des articles R 2191-23 et suivants du Code de la Commande Publique.

14. LITIGES

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rouen.